

## CONCEPTEUR DE SYSTEMES D'INFORMATION

### VOTRE FUTUR METIER

Le Concepteur de Systèmes d'Information intervient dans le développement, la conception, la gestion de systèmes en réseau, la gestion de projet et le management et communication interne et externe.

En fonction du choix de spécialisation, il peut intervenir aussi en administration réseaux et télécommunications, en administration de bases de données, en développement de services internet ou développement de produits multimédia .

#### Métiers visés en fonction de la spécialisation choisie :

- Informaticien d'étude
- Administrateur réseaux
- Webmaster
- Développeur web
- Développeur d'applications

### DEROULEMENT DE LA FORMATION

#### Public

Jeunes de 18 à 25 ans titulaires d'un diplôme ou titre RNCP Bac+2 dans les domaines des nouvelles technologies ( BTS SIO, TSRT ...)

#### Validation

« Concepteur des systèmes d'information », titre certifié niveau II délivré par 3IL (CCI de Limoges) inscrit au RNCP

#### Période et durée

595 h de cours sur 1 an

#### Rythme d'alternance

1 semaine / 3 en CFA en moyenne

Je m'inscris

#### Lieux et contacts

CCIR - ESRN

0262 94 22 22 –

[esrn@reunion.cci.fr](mailto:esrn@reunion.cci.fr)



[www.reunion.cci.fr/formation](http://www.reunion.cci.fr/formation)

### CONTENU DE LA FORMATION

#### TRONC COMMUN

##### Management et Développement personnel

Anglais, communication, outils de conduite de projet, droit informatique, comptabilité, sécurité informatique

##### Etudes et développement

Accès aux données, base de données, JAVA, PHP/Mysql

##### Systèmes et réseaux

Réseaux, Normes et protocoles, système Linux, Windows

#### SPECIALISATION (1 au choix)

##### Administration des Systèmes Réseaux

Réseau WAN, Routage, Administration système serveur, Authentification et annuaire, sécurité, programmation système, projet de spécialité

##### Développement web

Framework, interface graphique dont mobile, XML, Etude d'un CMS, Web avancé, design, ergonomie, référencement, projet de spécialité

### LE DISPOSITIF APPRENTISSAGE :

Le contrat d'apprentissage est un CDD avec une période d'essai de 45 jours.

L'apprenti bénéficie pleinement d'un statut de salarié et d'une rémunération selon son âge, en % du SMIC. Il est encadré par un maître d'apprentissage.

Les entreprises bénéficient d'exonération de charges, de primes, de crédit d'impôt...

#### POINT A CONTACT/INFO :

Tél : 02 62 48 35 05

[sapp@reunion.cci.fr](mailto:sapp@reunion.cci.fr)